

AFP - JO-2024: davantage de dérogations possibles pour circuler dans Paris

Paris, France | AFP | mardi 06/02/2024 - 13:39 UTC+1 | 396 mots

Le préfet de police de Paris, Laurent Nuñez, a indiqué mardi à l'AFP avoir élargi les possibilités d'obtenir des laissez-passer dans les zones d'interdiction de circulation automobile cet été lors des Jeux olympiques de Paris, après une première série de concertations.

"On a ouvert le champ des possibles en matière de dérogation pour coller au plus près à la réalité de la vie, personnelle et professionnelle, et pour ne pas paralyser l'activité des gens tout en respectant les règles de sécurité", a souligné Laurent Nuñez dans un entretien à l'AFP.

Il sera notamment désormais possible d'entrer avec un véhicule dans un périmètre rouge (interdit à la circulation automobile) pour donner des soins indispensables, livrer des repas à des personnes vulnérables, faire un déménagement qui ne peut être reporté, des livraisons à des commerces ou assurer des maraudes sociales.

Taxis et VTC pourront eux aussi venir y chercher ou déposer un riverain.

Pour toutes ces dérogations, il faudra s'inscrire sur une plateforme en ligne et fournir les justificatifs nécessaires pour avoir le laissez-passer obligatoire.

"Les cas d'urgence sont dispensés de demande d'attestation", a précisé Laurent Nuñez, qui poursuit les concertations lancées après une première présentation des périmètres de sécurité fin novembre.

Quatre périmètres de sécurité ont été établis autour des sites de compétition lors des Jeux olympiques (26 juillet - 11 août) et paralympiques (28 août - 8 septembre).

Un périmètre gris (lieux de compétition) est réservé aux spectateurs munis de billets et aux accrédités et un périmètre Silt (de protection antiterroriste) institué au plus près des lieux de compétition où les personnes sont fouillées, criblées.

Un autre périmètre, rouge, interdira la circulation automobile (sauf dérogations).

Un périmètre bleu empêchera le transit aux véhicules motorisés mais restera accessible à ceux qui s'y rendent pour y travailler, rentrer chez eux ou aller dans un commerce.

Les périmètres bleus et rouges sont des périmètres de circulation automobile. A pied, il n'y a pas d'interdiction.

"On a fait des bougés", s'est félicité le préfet, tout en trouvant un "équilibre entre préserver une vie à peu près normale pour les gens et les impératifs de sécurité".

"Ce n'est pas complètement validé. Ça l'est par nous mais j'attends le retour de la Ville, des élus mais grosso modo, on n'a pas eu de remarques", a-t-il précisé.

Le bilan des concertations et les périmètres définitifs de circulation seront dévoilés fin février.

AFP - Le préfet de police favorable à la poursuite des travaux immobiliers durant les Jeux sous "conditions"

Paris, France | AFP | mardi 06/02/2024 - 13:34 UTC+1 | 352 mots

Le préfet de police de Paris, Laurent Nuñez, a souligné mardi à l'AFP étudier les différentes possibilités pour que se poursuivent en Ile-de-France les travaux immobiliers lors des Jeux olympiques de Paris, protégés par des périmètres de sécurité de circulation.

"On travaille beaucoup avec les professionnels du bâtiment, la ville de Paris, les acteurs publics sur la possibilité de maintenir les travaux immobiliers dans toute la région Île-de-France", a expliqué le préfet en dévoilant les évolutions apportées aux restrictions de circulation pendant les Jeux olympiques (26 juillet - 11 août) et paralympiques (28 août - 8 septembre) après une première série de concertations.

"On est en train de travailler sur les conditions dans lesquelles on peut continuer à mettre en place des travaux immobiliers qui peuvent avoir un impact sur la circulation et sur l'emprise des voiries. On essaie d'être le plus souple possible, de limiter au maximum les restrictions", a poursuivi Laurent Nuñez.

Le préfet n'entend pas pour autant "laisser rentrer des camions qui vont livrer des matériaux en zone rouge pendant qu'il y a des flux de piétons".

Lors des JO, quatre périmètres de sécurité seront mis en place: deux périmètres de protection (un périmètre gris pour les entrées des spectateurs et accrédités et un périmètre de protection antiterroriste) et deux périmètres de circulation (un périmètre rouge d'interdiction de circulation automobile - sauf dérogations - un périmètre bleu interdisant uniquement le transit aux véhicules motorisés).

"On rendra possible les livraisons à condition qu'il n'y ait pas d'emprise sur la voie publique. Il faudra que ça aille très vite pour laisser libres les flux de piétons et les travaux immobiliers pourront se poursuivre un peu partout", a-t-il ajouté.

En revanche, les travaux sur la voirie ne seront pas possibles sur les zones bleues et rouges, a relevé M. Nuñez "parce que ça va créer des embarras de circulation". "Et sur tout ce qui est voies réservées et voies de délestage et autres, ce ne sera pas possible non plus".

Le bilan des concertations et les périmètres définitifs de circulation seront dévoilés lors d'une conférence de presse fin février.

tll-sc/cal/dch